

	Titre Règles d'identification des prélèvements et échantillons		
	Référence PRO/LAB/0052/004	Page 1 / 2	
Service émetteur Laboratoire de Biologie	Date de création 03/05/2022	Date d'application 03/05/2022	

1) OBJET

Description des règles à suivre pour identifier un prélèvement / échantillon biologique.

2) DOMAINE D'APPLICATION ET RESPONSABILITÉS

L'étiquetage doit être réalisé immédiatement après le prélèvement par le personnel ayant réalisé l'acte.

Procédure concernant l'ensemble du personnel habilité à effectuer le prélèvement

3) RÉFÉRENCES

Norme NF EN ISO15189

4) DESCRIPTION DU CONTENU

L'absence ou l'erreur d'identification du prélèvement ou de l'échantillon constitue un critère de NON CONFORMITE et est enregistrée comme telle dans notre système qualité.

Elle peut entraîner la non-exécution des actes et sera indiquée en commentaire sur le compte rendu des résultats. En cas de prélèvement précieux (LCR, hémocultures, patient difficile à repiquer, etc ...), un formulaire de dérogation (*ENR/LAB/0557*) devra être rempli par le préleveur et sera conservé par le laboratoire de biologie.

a) Déroulement de l'activité :

Avant d'effectuer le prélèvement :

- **Pour un patient hospitalisé :** le préleveur vérifiera l'identité du patient selon les règles définies par l'institution en lui faisant décliner son identité chaque fois que cela est possible à l'aide de questions ouvertes, en vérifiant le dossier du patient (plan de piquage, bon de demande) et le bracelet porté par le patient.
- Dans le cas d'un patient venu en consultation externe, au laboratoire, etc : une vérification de l'identité est réalisée au préalable par la secrétaire qui s'assurera de la bonne identité du patient, chaque fois que possible, à l'aide d'un document d'identité officiel comportant une photographie pour l'enregistrer dans la base de données de l'hôpital. Lorsque le patient est connu du système d'information, s'assurer de l'identité du patient par des questions ouvertes. Une deuxième vérification de l'identité sera réalisée ensuite par le préleveur au moment du prélèvement.

Immédiatement après le prélèvement, les tubes ou autres récipients seront étiquetés par la personne ayant réalisé l'acte. **Tout pré-étiquetage est pros crit.**

- Dans le cas d'un patient hospitalisé au Centre Hospitalier Princesse Grace, des étiquettes avec codes à barre sont utilisées avec la prescription connectée.
- En cas de coupure informatique ou d'échantillons transmis par des établissements sans prescription connectée, tout prélèvement et échantillon transmis devra impérativement

	Titre Règles d'identification des prélèvements et échantillons		
	Référence PRO/LAB/0052/004	Page 2 / 2	

comporter AU MINIMUM, quelle que soit l'analyse, une étiquette avec l'identité du patient c'est à dire :

NOM D'USAGE

+/- **NOM DE NAISSANCE**

PRENOM

SEXE

DATE DE NAISSANCE

et si besoin (cas des cycles) la date et l'heure du prélèvement apposée sur le tube contenant l'échantillon à analyser.

- Les étiquettes avec code à barre sont utilisées pour identifier les tubes primaires qui seront envoyés, après vérification de la conformité et acquittement, directement sur les automates.
- Le collage de l'étiquette doit être particulièrement soigneux afin de permettre à l'appareil de lire les codes à barre.

Les prélèvements étiquetés doivent être **transmis au laboratoire dans le sachet de couleur adéquate** et avec le bon de demande pour les établissements et laboratoires extérieurs.

A l'arrivée au laboratoire, une vérification de la conformité entre l'identité du prélèvement lui-même (étiquette code-barrée du tube, prélèvement) et l'identité du bon de demande ou plan de piquage sera effectuée par le technicien en charge du pré-analytique au quitus du laboratoire (lieu de dépôt des prélèvements et de l'enregistrement).

Dans le cas d'un ré-étiquetage : Le recollage d'étiquettes doit être fait selon des règles particulières.

Le technicien qui recolle l'étiquette est responsable de la concordance de l'identité entre celle inscrite par le service sur le tube et celle qu'il va coller après enregistrement informatique. Il devra s'assurer de la concordance parfaite d'identité entre les deux étiquettes et laisser l'étiquette d'origine du service en dessous. L'intérieur du tube devra être visible pour vérifier la conformité de l'échantillon.

b) Recommandations d'étiquetage des tubes ou autres récipients

- **Ne pas coller 2 étiquettes sur un tube ou flacon**
1 TUBE ou 1 FLACON = 1 ETIQUETTE
- **Ne pas cacher l'intérieur d'un tube en collant l'étiquette : le technicien a besoin de voir l'état d'un échantillon (coagulé, hémolysé, niveau de remplissage du tube, ...)**
- Pour les hémocultures, ne pas coller d'étiquette sur le code barre du flacon lui-même et sur le fond du flacon (lecture par l'automate alors impossible) et ne pas décoller le code-barre du flacon.